

# Association Forestière Piémont et Plaine d'Alsace

## AFPPA



Président : Jean LANDMANN 9 Rue de l'Ecole 67150 OSTHOUSE

Tél. 03 88 98 22 88

mail : [forestiers.ppa@gmail.com](mailto:forestiers.ppa@gmail.com)

## BULLETIN D'ADHESION 2025

Pour les propriétaires possédant une surface inférieure à 10 hectares

Je soussigné,

Mme - M. : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Portable : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ (Important)

### 1. Demande l'adhésion à l'Association Forestière Piémont et Plaine d'Alsace

Cette adhésion permet également d'être membre de :

- la Fédération régionale des associations forestières : Forestiers d'Alsace.
- du Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace qui me fera bénéficier de l'Assurance Responsabilité Civile de groupe (GROUPAMA ALSACE). Cette adhésion se fait par le biais de l'association forestière en accord avec le Syndicat.

### 2. Déclare pour l'année 2025, les surfaces de parcelles boisées ci-après :

COMMUNE	SURFACE PAR COMMUNE à l'are près
SURFACE TOTALE en ha (à l'are près)	

**IMPORTANT** : Pour l'assurance responsabilité civile et la défense « recours-conseil » couvrant votre propriété, GROUPAMA demande impérativement :

- ✓ Le nom exact du propriétaire légal (personne physique, S.C.I., Groupement Forestier...).
- ✓ La surface boisée totale pour chaque commune, sans quoi la couverture du risque n'est pas possible.

### 3. Paye ma cotisation en fonction de la tranche de surface ci-dessous(\*) :

(\*) Assurance Responsabilité Civile comprise en formule exploitant.

17 € pour une surface inférieure à 5 ha (dont 8,50 € pour l'Association, 6,50 € pour l'Assurance Responsabilité Civile et le Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace et 2,00 € pour notre fédération régionale Forestiers d'Alsace).

26 € pour une surface comprise entre 5 et 9,99 ha (dont 16,00 € pour l'Association, 8,00 € pour l'Assurance Responsabilité Civile et le Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace et 2,00 € pour notre fédération régionale Forestiers d'Alsace)

Par :  Chèque bancaire de \_\_\_\_\_ € à l'ordre de l'Association Forestière du Piémont et Plaine d'Alsace

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 202\_\_\_\_\_ Signature :

Bulletin et chèque à retourner à :

Monsieur Charles BARTHELMÉ

532 rue Hoefen

67210 MEISTRATZHEIM